

A2K

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : Mesmerchou - 29870 LANNILIS
899 677 850 RCS BREST

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 DECEMBRE 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 136 928 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	136 928 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	60 000 euros
Soit 300,00 euros par part	

Le solde, soit la somme de	76 928 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associée Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

Madame Charlène KERMARREC



(1)

BILAN - SIMPLIFIE

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL A2K		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		45 LANNANO		29870 LANNILIS	
SIRET		8 9 9 6 7 7 8 5 0 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	224 254	042	224 254
	Total I (5)	044	224 254	048	224 254
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068		070	
		(2) { Autres* (3)	072	88 685	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	262 446	086	262 446
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	351 131	098	351 131
	Total général (I + II)	110	575 385	112	575 385
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			200
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			311 090
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			136 928
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			450 219
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			124 282
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			884
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172			
	Comptes courants d'associés	173			1
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			125 166
Total général (I + II + III)		180			575 385
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIE CONFORME

CK

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210
	Production vendue	{	biens	{	215	214
			services *		217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 295	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243		)	244	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		)	254	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 295	

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 -1 295
Produits financiers (III)		280	152 406		Charges financières (V)	294 1 158
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306 13 026

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII) 310 136 928

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	136 928	314
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318
	Provisions non déductibles*			322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324 13 026
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330 65 876
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
Deductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A) 987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A) 989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies) 138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer 344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	
Dont divers	BUD (44 sexdecies)	992		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997

Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
BUD (44 sexdecies)	992				

Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
					350	146 728

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 69 102 354

Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : *					360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2 370 69 102 372

OK